PLAIDOYER POUR UN PACTE ASSOCIATIF BRIOCHIN



Pour un contrat de confiance entre la Ville et les associations

NOVEMBRE 2026

FÉDÉRATION CÔTES-D'ARMOR
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Amicale Laïque

UNVS TI

le Cercle
CROIX St LAMBERT

5 GARANTIES

Nous demandons que les États généraux permettent la mise en oeuvre d'un Pacte associatif briochin, reposant sur un contrat de confiance.

Saint-Brieuc doit aujourd'hui faire des choix. Nous ne contestons pas cette réalité. Mais les choix budgétaires sont aussi des choix de société. Ils disent ce qu'une collectivité considère comme essentiel. Nous pensons que la vie associative doit faire partie de ce qui est essentiel.

Une information transparente
Les contraintes financières et les données budgétaires nécessaires au débat doivent être partagées.

Une concertation réelle
Aucune décision essentielle ne doit être présentée comme le résultat d'une concertation si elle a été arrêtée avant celle-ci.

Une co-construction effective
Les associations doivent pouvoir modifier les propositions et les scénarios.

Des engagements réciproques
Le futur Pacte doit engager la Ville autant que les associations.

Un calendrier cohérent
Les conclusions des États généraux doivent pouvoir éclairer les décisions budgétaires qui concernent précisément l'avenir associatif.

« Nous ne voulons pas subir les transformations du monde associatif. Nous voulons les conduire »

Des États généraux, pour quoi faire ?

Le choix des mots engage. En lançant des « États généraux de la vie associative », la Ville ouvre une démarche qui doit, selon nous, dépasser une simple consultation des associations sur leurs difficultés ou sur les moyens de faire mieux avec moins.
Des États généraux doivent permettre de partir d'un état des lieux partagé, de confronter les réalités et les points de vue, de faire émerger des propositions et de construire ensemble les orientations de demain.

Il ne s'agit donc pas seulement de demander aux associations comment elles pourraient évoluer, mais bien de permettre à la Ville et aux associations de réfléchir ensemble à l'avenir de la vie associative à Saint-Brieuc, à sa place dans le projet de ville et aux responsabilités de chacun. Puisque le choix s'est porté sur des « États généraux », nous en attendons une démarche ambitieuse.
Nous sommes prêts à une réflexion collective sur le modèle associatif briochin et sur les engagements réciproques permettant de le faire vivre durablement. A cette condition ces États généraux seront l'acte fondateur d'un nouveau pacte entre la Ville et son tissu associatif.



« Derrière une économie budgétaire peut aussi se construire durablement un déficit social, solidaire et démocratique »

UNE ASSOCIATION N'EST PAS UNE DÉPENSE

La vie associative constitue l'armature sociale du territoire.

Les associations font vivre les quartiers, accompagnent les enfants, les jeunes, les familles, les aînés, créent des espaces de rencontre, développent les pratiques sportives et culturelles, favorisent l'engagement, accompagnent la citoyenneté, défendent les valeurs de la République et de la laïcité, luttent contre l'isolement, participent à la prévention et contribuent à la cohésion sociale et à une démocratie active.

Elles interviennent souvent là où aucune logique strictement marchande ne pourrait fonctionner.

Elles interviennent également là où l'action publique seule ne peut pas aller avec la même proximité, la même souplesse ou la même capacité de mobilisation citoyenne.

Cette réalité est particulièrement importante à Saint-Brieuc, ville qui compte trois quartiers prioritaires, qui s'affiche comme « Ville amie des enfants » et qui souhaite désormais obtenir le label national de « Cité éducative ».



« Affaiblir les associations, c'est donc potentiellement affaiblir les politiques publiques elles-mêmes »

Le bénévolat, les adhésions, les recettes propres, les financements complémentaires et multi-partenariaux et les emplois locaux constituent un effet de levier considérable. Certaines évaluations de type SROI (Retour Social sur Investissement) évoquent ainsi 2 à 5 € de valeur sociale ou de ressource mobilisée pour 1 € de financement public.



Ce chiffre ne peut pas être appliqué mécaniquement à toutes les associations, mais il rappelle une évidence : le montant d'une subvention ne mesure pas la valeur de ce qu'elle permet de produire.

Réduire leur capacité d'action ne revient donc pas implement à réduire une dépense. Cela peut conduire à réduire une présence humaine, une activité, un accompagnement, une possibilité d'engagement ou un espace de rencontre.

LES ASSOCIATIONS SONT DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET DES EMPLOYEURS LOCAUX

- Le monde associatif ne repose pas uniquement sur le bénévolat. Les associations emploient, forment, achètent, organisent, investissent et font vivre une économie locale.
- Leurs emplois sont, pour l'essentiel, non délocalisables. Elles Participent tout comme de nombreux acteurs à l'attractivité et à l'image de la ville.
- Lorsqu'une association doit supprimer un poste, ce n'est pas une activité qui disparaît abstraitement du paysage : c'est un emploi qui disparaît, une personne et sa famille qui vivent sur le territoire qui se retrouve en difficulté, une compétence qui se perd, une activité qui se réduit, un impact social qui s'affaiblit.

Chacun doit donc regarder les conséquences économiques et sociales d'une baisse de financement. D'autant que les associations subissent déjà l'augmentation des salaires, des cotisations, des assurances, de l'énergie, des transports, des obligations réglementaires et de leurs coûts de fonctionnement et ont déjà supporté une baisse l'année passée d'un montant totale de 180 000 €.

(entre 5 et 10% selon les associations)

Rappelons une évidence

Une subvention stable en euros courants est déjà une baisse en valeur réelle. La subvention n'est jamais indexée sur l'inflation et se retrouve mécaniquement impactée chaque année sans revalorisation de son montant.

Pour une association employeuse, les marges de manœuvre deviennent alors très faibles : baisse d'activité, hausse des tarifs, renonçement à des projets ou suppression d'emplois.

UNE ASSOCIATION N'EST PAS UN SERVICE MUNICIPAL EXTERNALISÉ

Nous voulons également rappeler un principe politique fondamental : Une association est libre de son projet. Elle possède ses adhérents, ses bénévoles, sa gouvernance, son projet, ses valeurs et ses responsabilités.

La liberté associative est une des libertés fondamentales. Une collectivité peut soutenir, contractualiser, financer et évaluer une action qui contribue à l'intérêt général. Elle ne peut pas définir à la place de l'association ce que doit être son projet associatif.

Nous voulons donc travailler avec la Ville, et non travailler pour la Ville.

Nous voulons contribuer aux politiques publiques sans leurs exécutants.



Cette distinction doit être au cœur du futur pacte associatif.

> **Le partenariat n'est donc pas une faveur accordée par la collectivité.**
> **C'est une relation de confiance réciproque entre des acteurs qui concourent, chacun dans leur rôle, à l'intérêt général.**

NOUS AVONS BESOIN DE VISIBILITÉ, PAS D'UNE MISE EN CONCURRENCE

Une association ne peut pas gérer durablement des salarié.es, des équipements et des projets sur la seule perspective de financements annuels incertains.

Nous défendons donc le développement de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens lorsque les actions présentent un caractère durable.

L'appel à projets peut être pertinent pour faire émerger de nouvelles initiatives. Il ne peut pas devenir le mode ordinaire de financement d'activités existantes et nécessaires.

La confiance se construit dans la durée. Et la visibilité donnée aux associations est aussi une condition de bonne gestion pour la collectivité.



SE CONCERTER
AVANT TOUTE DÉCISION

Les associations doivent déposer leurs demandes de subvention à la ville de Saint-Brieuc avant le 30 novembre 2026 pour l'année 2027.

Les États généraux ne seront, eux, qu'au début de leur démarche et n'auront vraisemblablement pas abouti lorsque le budget et les subventions seront arbitrés puis votés au printemps 2027.

Dès lors, une question simple se pose : que signifierait une concertation si les décisions financières qui en découlent sont déjà engagées avant même que cette concertation ait eu lieu ?

Nous ne pouvons pas accepter que les associations soient invitées à réfléchir ensemble en novembre, alors que des arbitrages substantiels auraient déjà été arrêtés en amont.

Ce serait exactement l'inverse de la méthode annoncée.

> **« Les décisions seront prises ensemble, ne peut pas signifier les décisions seront prises, puis nous en parlerons ensemble »**



Nous souhaitons une concertation objective et organisée

Nous voulons croire à la volonté de dialogue affichée par la Ville.

Une véritable concertation suppose

- Un diagnostic partagé
- Une information transparente sur les contraintes financière ;
- Plusieurs scénarios réellement discutables
- La possibilité pour les associations de faire évoluer les propositions
- Des arbitrages expliqués
- Des engagements réciproques
- Et un suivi dans le temps



Les locaux, les équipements et les aides en nature sont aussi des politiques publiques



Un gymnase mis à disposition d'un club, une salle accordée à une association culturelle, un local permettant à une structure d'accueillir des habitants et des habitantes ne constituent pas simplement un « avantage » accordé aux associations ou une dépense supplémentaire.

Cela contribue à soutenir le sport, la culture, l'éducation, la jeunesse ou les solidarités et permet également à des habitants.e.s de pratiquer, de se rencontrer et de s'engager.

Le coût d'un local mis à disposition doit donc être mis en regard du service rendu à la population.

Nous sommes favorables à ce que ces aides soient transparentes et valorisées. **Mais leur valorisation ne doit pas conduire à les considérer comme une dette des associations envers la collectivité.**

L'association "donne vie" aux équipements municipaux : que serait un gymnase sans les associations qui y déploient des activités, sinon une coquille vide ?

LA VIE ASSOCIATIVE EST UNE QUESTION DE DÉMOCRATIE

Une ville démocratique est une ville où les habitants et habitants peuvent s'organiser, **agir, proposer, s'engager, contester, créer et construire ensemble**.

Les associations sont l'un **des lieux essentiels** de cette **démocratie active**. Elles sont aussi des lieux d'apprentissage de la citoyenneté pour les enfants, les jeunes et les citoyens et citoyennes tout au long de la vie.

À l'heure où les **fractures sociales** progressent, où la **défiance démocratique** s'installe et où les **discours de repli** gagnent du terrain, fragiliser les espaces de **rencontre, d'engagement** et de **solidarité** serait un choix politique lourd de conséquences.



« La cohésion sociale ne se décrète pas, elle se construit chaque jour sur le terrain et les associations en sont des acteurs essentiels. »

Pour un veritable Pacte associatif briochin

Nous demandons que les États généraux permettent la mise en oeuvre d'un Pacte associatif briochin, reposant sur un contrat de confiance

- La **liberté associative**
- Le **Respect de l'autonomie des projets** et la **liberté d'initiative**
- La **reconnaissance de l'utilité sociale**
- La **mise en visibilité** de leur action locale
- Le **développement** de conventions **pluriannuelles** lorsque la nature des actions le justifie
- Des **financements adaptés** sans transformer les subventions en appels à projets
- **Une évaluation partagée** afin de construire un véritable état des lieux de la vie associative briochine : bénévoles, emplois, adhérents, activités, publics, quartiers concernés, ressources et valeur sociale produite
- Un **dialogue permanent** dans le cadre d'une **instance paritaire pérenne**



« Nous demandons que les choix soient fait avec nous, et non pour nous. »